

Trois cent soixante-quinzième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 17 juin 2013, à 20 h.

### **PRÉSENCES**

ASBESTOS	M. Hugues Grimard
ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Jacques Hémond
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Urbaniste stagiaire et aménagiste	M. Frédéric Marcotte
Chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie	Mme Dominique Ratté
Chargée de projets et agente de développement rural	Mme Julie Coulombe
Responsable des programmes de rénovation et inspection	Mme Hélène Ménard
Conseiller aux entreprises et au développement touristique et culturel	M. Marc Cantin

Un (1) citoyen est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Pierre Therrien, préfet-suppléant et maire de la Municipalité de Saint-Adrien.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Pierre Therrien.

### **2013-06-8488**

### **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté :

1. PRIÈRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. MÉTHODE ÉLECTORALE – ÉLECTION DU PRÉFET ET DU PRÉFET-
4. PRÉSIDENT D'ÉLECTION
5. ÉLECTION DU PRÉFET
6. ÉLECTION DU PRÉFET-SUPLÉANT
7. PRÉSIDENT DE LA SÉANCE
8. NOMINATION DES SIGNATAIRES DES DOCUMENTS OFFICIELS POUR LA MRC DES SOURCES
9. PROCÈS-VERBAL
  - 9.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013
10. INVITÉS
11. DEMANDES DE CITOYENS
12. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS
  - 12.1 Calendrier des activités – juin, juillet et août 2013
  - 12.2 Retour sur la composition du comité consultatif agricole
13. LOISIRS ET CULTURE
  - 13.1 Loisirs
  - 13.2 Vita Sources
    - 13.2.1 Vita Sources – États des revenus et dépenses au 30 avril 2013
    - 13.2.2 Vita Sources – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2013
  - 13.3 Avenir d'enfants
    - 13.3.1 Avenir d'enfants – États des revenus et dépenses au 30 avril 2013
    - 13.3.2 Avenir d'enfants – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2013

- 13.3.3 Programme soutien à l'action bénévole - Demande d'aide financière  
Mme Karine Vallières
- 13.3.4 Demande de commandite Expo-Fête de la famille, Partenaires de la  
petite enfance
- 13.4 Piste cyclable
- 13.5 Culture
- 14. CORRESPONDANCE
  - 14.1 Demande d'appui
    - 14.1.1 MRC Pontiac – Formation pompiers et officiers services de sécurité  
incendie
  - 14.2 À titre de renseignement
- 15. RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
  - 15.1 Ruralité
    - 15.1.1 Pacte rural – volet local, projet 175-2013 : Isolation et ventilation  
centre multifonctionnel, Wotton
    - 15.1.2 Comité politique nationale ruralité – prochaine rencontre
  - 15.2 Développement social
    - 15.2.1 Persévérance scolaire
  - 15.3 Développement local
  - 15.4 Université rurale québécoise 2013
    - 15.4.1 Inscriptions
  - 15.5 Parc régional du mont Ham
    - 15.5.1 Route des Sommets
- 16. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 16.1 Schéma d'aménagement
  - 16.2 Dossier aménagement
    - 16.2.1 Aménagement cours d'eau Saint-Georges-de-Windsor
  - 16.3 Programme d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du  
Québec (SHQ)
    - 16.3.1 Conformité des demandes d'aide à l'habitat de la SHQ
    - 16.3.2 Demande d'aide discrétionnaire à la SHQ, programme PRU –  
Ajustement de la subvention dossier C-7015175
- 17. POSTE DE POLICE
- 18. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 18.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
  - 18.2 Comité de sécurité publique (CSP)
    - 18.2.1 Règlements uniformisés
- 19. ENVIRONNEMENT
  - 19.1 Site d'enfouissement (LES)
    - 19.1.1 LES – États des revenus et dépenses au 31 mai 2013
    - 19.1.2 LES – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2013
  - 19.2 Lieu d'enfouissement technique (LET)
  - 19.3 Eau
    - 19.3.1 Suivi projet d'évaluation des risques pour l'eau, 23 avril 2013
    - 19.3.2 Désignation représentant COPERNIC
  - 19.4 Récupération
- 20. DEMANDE DE CITOYENS
- 21. MRC FINANCES
  - 21.1 MRC – États des revenus et dépenses au 31 mai 2013
  - 21.2 MRC – Liste des chèques du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2013
- 22. MRC RESSOURCES HUMAINES
- 23. MRC ADMINISTRATION
  - 23.1 Caisses Desjardins Métaux Blancs – ouverture de compte
  - 23.2 Programme d'infrastructures Québec Municipalités -Réfection et  
construction des infrastructures municipales (RÉCIM) -Projets  
d'infrastructures à vocation municipale et communautaire
- 24. MRC IMMEUBLE
  - 24.1 Appropriation des surplus accumulés – Travaux immeuble 309
- 25. TRANSPORT COLLECTIF
  - 25.1 Rapport d'exploitation
  - 25.2 Budget 2013 et demande de financement au ministère des  
Transports
  - 25.3 Étude état situation actuelle et définition transport collectif et adapté  
MRC des Sources – Mandat gré à gré
- 26 VARIA
- 27. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

**2013-06-8489**

**MÉTHODE ÉLECTORALE – ÉLECTION DU PRÉFET ET DU PRÉFET-SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC ont déjà reçu, avec les documents de la séance, la méthode électorale proposée pour l'élection du préfet et du préfet-suppléant;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, fait la lecture de la méthode électorale proposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la méthode électorale proposée soit et est acceptée telle que présentée.  
Adoptée.

**PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

Le secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, agit d'office à titre de président d'élection.

**2013-06-8490**

**ÉLECTION DU PRÉFET**

CONSIDÉRANT que le président d'élection, M. Rachid El Idrissi, ouvre la période de mises en candidature pour le poste de préfet;

CONSIDÉRANT qu'après un tour de table, le conseiller M. Hugues Grimard, est la seule personne à signifier son intérêt pour le poste de préfet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est déclaré par le président d'élection, M. Rachid El Idrissi, que M. Hugues Grimard soit et est élu par acclamation préfet de la MRC des Sources pour un terme de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité.

**2013-06-8491**

**ÉLECTION DU PRÉFET-SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT que le président d'élection, M. Rachid El Idrissi, ouvre la période de mises en candidature pour le poste de préfet-suppléant;

CONSIDÉRANT qu'après un tour de table, le conseiller M. Pierre Therrien, est la seule personne à signifier son intérêt pour le poste de préfet-suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est déclaré par le président d'élection, M. Rachid El Idrissi, que M. Pierre Therrien soit et est élu par acclamation préfet-suppléant de la MRC des Sources pour un terme de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité.

**PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

À ce moment-ci de la séance, le conseiller M. Hugues Grimard, occupe le siège de préfet et préside le reste de la séance.

Le préfet M. Hugues Grimard remercie les membres du conseil pour leur confiance renouvelée et les assure de sa collaboration et de son entière disponibilité au cours de ce nouveau mandat.

Le préfet-suppléant M. Pierre Therrien remercie également les membres du conseil pour leur confiance et réitère son appui au préfet dans les dossiers qui lui seront confiés.

**2013-06-8492**

**NOMINATION DES SIGNATAIRES DES DOCUMENTS OFFICIELS POUR LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT l'élection de M. Hugues Grimard au poste de préfet de la MRC des Sources le 17 juin 2013 ;

CONSIDÉRANT l'élection de M. Pierre Therrien au poste de préfet-suppléant de la MRC des Sources le 17 juin 2013 ;

CONSIDÉRANT que sous l'autorité du conseil, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, est responsable de l'administration de la Municipalité régionale de comté et qu'à cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE M. Hugues Grimard, préfet **ou** M. Pierre Therrien, préfet-suppléant **et** M. Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tous documents pour et au compte de la Municipalité régionale de comté des Sources et du Site d'enfouissement régional d'Asbestos, de même que tous les documents des organismes gérés par la MRC des Sources, soit Québec en forme et Avenir d'enfants et ce, à compter du 17 juin 2013.

Adoptée.

**2013-06-8493**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2013**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

**INVITÉ**

Aucun invité.

**DEMANDES DE CITOYENS**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les citoyens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

M. Gilles Messier adresse ses félicitations à MM. Hugues Grimard et Pierre Therrien pour leur nomination à titre de préfet et de préfet-suppléant.

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS**

**Calendrier des rencontres – juin, juillet et août 2013**

Le calendrier des rencontres pour les mois de juin, juillet et août 2013 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

### **Retour sur la composition du comité consultatif agricole**

L'urbaniste stagiaire et aménagiste, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil sur la composition du comité consultatif agricole de la MRC des Sources, qui se lit ainsi :

«Le comité consultatif agricole est composé de huit (8) membres. Ces membres sont les suivants :

1. Quatre (4) producteurs agricoles au sens de la Loi sur les producteurs agricoles (chapitre P-28);
2. Trois (3) représentants élus du conseil de la MRC ou représentants élus des conseils des municipalités locales du territoire de la MRC. Parmi ces trois représentants élus, au moins un représentant devra provenir d'une municipalité non-agricole (Asbestos, Danville);
3. Une (1) personne qui réside sur le territoire de la MRC et qui n'est pas élue ou un producteur agricole au sens de la Loi sur les producteurs agricoles (chapitre P-28).»

M. Marcotte communiquera l'information au citoyen qui en avait fait la demande lors d'une séance précédente.

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **LOISIRS**

Aucun sujet.

#### **VITA SOURCES**

##### **2013-06-8494**

#### **VITA SOURCES**

#### **ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2013**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de Vita Sources au 30 avril 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'État des revenus et dépenses de Vita Sources au 30 avril 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

##### **2013-06-8495**

#### **VITA SOURCES**

#### **LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 AVRIL 2013**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéro 201300078 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 1 481,84 \$.

Adoptée.

**AVENIR D'ENFANTS****2013-06-8496****AVENIR D'ENFANTS****ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2013**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 avril 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 avril 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2013-06-8497****AVENIR D'ENFANTS****LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 AVRIL 2013**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéro 201300105 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 170,81 \$.

Adoptée.

**2013-06-8498****AVENIR D'ENFANTS****PROGRAMME SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MME KARINE VALLIÈRES**

CONSIDÉRANT la réception du courriel, daté du 4 juin 2013, des Partenaires pour la petite enfance et du Regroupement de partenaires Vita-Sources concernant l'organisation de la 1<sup>re</sup> édition de l'Expo-Fête de la famille qui se tiendra le 16 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que les organisateurs ont adressé une demande d'aide financière au Programme soutien à l'action bénévole auprès de la députée de Richmond, Mme Karine Vallières ;

CONSIDÉRANT que pour être admissible à ce programme, les organismes doivent avoir une charte et un numéro NEQ ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est mandataire pour ces organismes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à signer la demande d'aide financière qui sera déposée à la députée de Richmond, Mme Karine Vallières, dans le cadre du Programme soutien à l'action bénévole 2013-2014, pour le projet de la 1<sup>re</sup> édition Expo-Fête de la famille organisée par les Partenaires pour la petite enfance et le Regroupement de partenaires Vita-Sources.

Adoptée.

**2013-06-8499****AVENIR D'ENFANTS****DEMANDE DE PARTENARIAT EXPO-FÊTE DE LA FAMILLE  
PARTENAIRES DE LA PETITE ENFANCE**

CONSIDÉRANT la demande de partenariat, datée du 4 juin 2013, des Partenaires pour la petite enfance et du Regroupement de partenaires Vita-Sources pour l'organisation de la 1<sup>re</sup> édition de l'Expo-Fête de la famille qui se tiendra le 16 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que l'organisme les Partenaires pour la petite enfance ne sollicitera pas la MRC en 2013 pour une aide financière pour la confection des gigoteuses remises aux parents en attente d'un enfant;

CONSIDÉRANT que la demande de partenariat au montant de 1000 \$ sera assumée en parts égales avec le CLD des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte de contribuer conjointement et en parts égales avec le CLD des Sources pour un montant de 1000 \$, soit 500 \$ par organisme, pour la 1<sup>re</sup> édition de l'Expo-Fête de la famille.

Adoptée.

**PISTE CYCLABLE**

Aucun sujet.

**CULTURE**

Aucun sujet.

**CORRESPONDANCE****DEMANDES D'APPUI****MRC PONTIAC – FORMATION POMPIERS ET OFFICIERS SERVICES DE  
SÉCURITÉ INCENDIE**

La MRC des Sources ne donne pas suite à cette demande d'appui.

**CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

Aucun sujet.

**RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL****RURALITÉ****2013-06-8500****PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL WOTTON****PROJET : ISOLATION ET VENTILATION – CENTRE MULTIFONCTIONNEL****PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE WOTTON****(PROJET 175-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 175-2013 « Isolation et ventilation – centre multifonctionnel » présenté par la Municipalité de Wotton dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire les améliorations nécessaires afin d'encourager les citoyens à faire une utilisation accrue du centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que le projet bénéficiera à la population locale ainsi que supralocale et qu'il en résultera des retombées économiques pour la Municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT que le projet répond à l'orientation stratégique 2 du plan de diversification et de développement 2012-2013, soit : Développer l'offre touristique autour de produits d'appel dans une perspective de tourisme durable;

CONSIDÉRANT que le projet répond à l'orientation A du plan de relance 2004-2014 de la MRC des Sources, soit : Un milieu de vie propice au développement;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux orientations stratégiques de la Politique nationale de la ruralité suivantes : Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Assurer la pérennité des communautés rurales et Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a procédé à l'analyse de la demande et qu'il a fait une recommandation positive au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet 175-2013 « Isolation et ventilation – centre multifonctionnel » présenté par la Municipalité de Wotton pour un montant maximum de 9 600 \$, ou correspondant à un apport maximal de 47,05 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (4 800 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (4 800 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (4 800 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 880 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 920 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

### **COMITÉ POLITIQUE NATIONALE RURALITÉ – PROCHAINE RENCONTRE**

La chargée de projets et agente de développement rural, Mme Julie Coulombe, informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité de la Politique nationale de la ruralité aura lieu le 3 juillet 2013 à 14 h.

### **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**2013-06-8501**

#### **PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2012-08-8110 par laquelle la MRC des Sources recommandait à la Table estrienne de concertation interordres en éducation



(TECIÉ) dans le cadre des sommes disponibles au Fonds Réunir, Réussir (R2) le projet *Grandir ensemble* présenté par le Centre de santé et de services sociaux des Sources pour un montant maximum de 49 718 \$, soit un maximum de 21 859 \$ pour l'an 1 et un maximum de 27 859 \$ pour l'an 2;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-08-8111 par laquelle la MRC des Sources recommandait à la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) dans le cadre des sommes disponibles au Fonds Réunir, Réussir (R2) le projet *Alternative à la suspension* présenté par le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond pour un montant maximum de 28 426 \$, soit un maximum de 14 213 \$ pour l'an 1 et un maximum de 14 213 \$ pour l'an 2;

CONSIDÉRANT qu'un bilan de la première année de chacun des deux projets a été présenté aux membres de la Table de persévérance des Sources, le 30 mai 2013;

CONSIDÉRANT que ces présentations de mi-parcours ont clairement démontré la qualité et le caractère d'indispensabilité des projets dans la communauté desservie;

CONSIDÉRANT que ces projets s'intègrent à l'axe 1 du plan de développement de la MRC des Sources 2012-2014, soit : Poser des gestes importants pour agir sur la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que les membres de la Table de persévérance des Sources recommandent à la MRC des Sources d'aller de l'avant en recommandant à la TECIÉ la poursuite des activités des deux projets présentés pour une deuxième année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources donne son appui à une deuxième année d'activités aux projets *Grandir ensemble* et *Alternative à la suspension* présentés par le Centre de santé et de services sociaux des Sources et le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond, à la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ).

Adoptée.

#### **DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Aucun sujet.

#### **2013-06-8502**

#### **UNIVERSITÉ RURALE QUÉBÉCOISE 2013**

#### **INSCRIPTIONS**

CONSIDÉRANT la tenue de l'Université rurale québécoise 2013 du 9 au 13 septembre 2013 dans les MRC des Sources, du Granit et du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT que MobilisAction Estrie 2013 est l'organisme qui coordonne l'évènement de l'Université rurale québécoise 2013;

CONSIDÉRANT que la soirée d'accueil pour la cérémonie d'ouverture de l'Université rurale québécoise 2013 se déroulera au Camp musical d'Asbestos et que celle-ci attend les dignitaires ayant permis la tenue de l'évènement;

CONSIDÉRANT que cet évènement attend près de 300 participants afin d'en apprendre davantage sur les initiatives du territoire qui ont permis d'éviter ou de contourner les crises en milieu rural;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources recevra sur son territoire le 11 septembre 2013 les participants afin d'y présenter six (6) itinéraires avec plus d'une vingtaine d'initiatives sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cet évènement s'adresse principalement aux élus et aux agents de développement;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription pour les animateurs, éclaireurs, preneurs de notes, accompagnateurs, membres des comités régionaux et du conseil d'administration sont au montant de 225 \$ + taxes, valide jusqu'au 28 juin 2013;

CONSIDÉRANT que M. Hugues Grimard, préfet de la MRC des Sources, et M. Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, sont membres du conseil d'administration de MobilisAction Estrie 2013;

CONSIDÉRANT que Mme Julie Coulombe, chargée de projets et agente de développement rural, siège sur les comités régionaux de Mobilisation Estrie 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources autorise M. Hugues Grimard, préfet de la MRC des Sources, et M. Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, à participer à l'évènement de l'Université rurale québécoise 2013;

QUE la MRC des Sources accepte de payer les frais d'inscription de 225 \$ plus taxes applicables à MobilisAction Estrie 2013 pour la semaine d'évènements, du poste budgétaire « rayonnement régional » pour le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources;

QUE la MRC des Sources autorise l'agente de développement rural, Mme Julie Coulombe, à participer à l'évènement de l'Université rurale québécoise du 9 au 12 septembre 2013.

Adoptée.

## **PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

### **ROUTE DES SOMMETS**

Le conseiller aux entreprises et au développement touristique et culturel du CLD des Sources, M. Marc Cantin, informe les membres du conseil sur l'avancement du dossier du prolongement de la Route des Sommets.

M. Cantin mentionne que le comité de gestion de la Route des Sommets a reçu un appui unanime pour l'intégration des Municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud à la Route des Sommets.

La demande de prolongement de la Route des Sommets a été déposée au comité provincial des routes touristiques du Québec. En avril 2013, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport a accepté le prolongement de la Route des Sommets. L'inauguration du prolongement aura lieu en septembre prochain et tous les partenaires ont exprimé leur désir de tenir la conférence de presse au Mont-Ham. Le 20 juin, les représentants du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport feront le parcours de la Route des Sommets afin de déterminer la conformité des informations reçues.

M. Cantin mentionne également qu'un plan d'action jusqu'en 2018 a été déposé. Les acteurs régionaux seront invités à participer à un forum qui se tiendra en 2014, pour bonifier ce plan d'action.

M. Cantin remet aux membres du conseil, le Guide touristique de la région de Mégantic. Il mentionne que la Journée des Sommets se tiendra le 21 septembre prochain ; une campagne de promotion radiophonique sera faite pour publiciser l'évènement. Aussi, la Route des Sommets sera présentée à l'assemblée générale annuelle du comité touristique du CLD des Sources le 3 juillet prochain.

M. Cantin invite les municipalités à communiquer avec lui pour obtenir de l'information ou une présentation à leur conseil municipal.

Le conseiller, M. Langevin Gagnon, souhaite remercier M. Cantin pour le travail qu'il a accompli dans ce dossier considérant l'avancée majeure de l'intégration des deux (2) municipalités, Saint-Adrien et Ham-Sud, à la Route des Sommets.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

Aucun sujet.

### **DOSSIERS AMÉNAGEMENT**

#### **AMÉNAGEMENT COURS D'EAU SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR**

L'urbaniste stagiaire et aménagiste, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que la résolution ne fut pas présentée lors de la séance du conseil compte tenu de la réception d'un avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs stipulant que le cours d'eau Proulx, visé par des travaux correctifs dans ladite résolution, n'est pas assujéti à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et que la MRC n'est donc pas tenue de présenter une demande d'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère. Les travaux étant de nature mineure et n'étant pas susceptibles de nuire à l'écoulement naturel des eaux demeurent donc une responsabilité locale en vertu de l'entente de délégation de gestion portant sur les responsabilités de chacun des intervenants municipaux en vertu de la Loi sur les compétences municipales. La Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor peut donc procéder à la réalisation des travaux dans le respect des délais prescrits pour les interventions en milieu hydrique, soit entre le 15 juin et le 15 septembre, et ce, dans le respect de la Politique de gestion de l'eau de la MRC des Sources.

#### **PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

##### **2013-06-8503**

##### **CONFORMITÉ DES DEMANDES D'AIDE À L'HABITAT DE LA SHQ**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est mandataire des Programmes d'amélioration de l'habitat dont RénoVillage (RVI) et Réparation d'urgence (PRU), Logement adapté pour aînés autonomes (LAAA) et Aide à domicile (PAD);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif a pour mandat de vérifier la conformité des demandes et de les recommander ou non au conseil de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources effectue les versements selon les modalités établies dans le cadre des quatre (4) programmes à l'exception du programme rénovation d'urgence (PRU) qui pourra être devancé si les travaux sont considérés urgents par l'inspecteur accrédité lequel cas sera présenté au conseil de la MRC lors d'une séance subséquente;

CONSIDÉRANT la rencontre du comité consultatif qui a eu lieu le 5 juin 2013;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif a procédé à l'analyse des dossiers suivants selon les critères établis par la SHQ et qu'il recommande leurs acceptations au conseil de la MRC;

RVI				LAAA	PAD			Modification
F-7061143	90 %	10 000 \$	St-Adrien	Aucun	P-0921023	16 000 \$	Danville	Bonifié
F-7061246	90 %	10 000 \$	St-Adrien		P-0951333	16 000 \$	Asbestos	
F-7061412	90 %	10 000 \$	Wotton		P-0848024	8 000 \$	Danville	Revue à la baisse
				<b>PRU</b>				
				C-7015116		6 000 \$	Danville	
				C-7015175		9 000 \$	Wotton	SHQ - Demande discrétionnaire

La répartition par municipalité étant : Asbestos : 1  
 Danville : 3  
 Ham-Sud : 0  
 Saint-Adrien : 2  
 Saint-Camille : 0  
 Saint-Georges-de-Windsor : 0  
 Wotton : 2

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
 appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte les dossiers cités ci-dessus et les paiements présentés par le comité consultatif;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs au paiement des sommes au nom du conseil de la MRC des Sources.

Adoptée.

**2013-06-8504**

**DEMANDE D'AIDE DISCRÉTIONNAIRE À LA SHQ, PROGRAMME PRU – AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION DOSSIER C-7015175**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est mandataire des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dont RénoVillage (RVI) et Réparation d'urgence (PRU);

CONSIDÉRANT qu'un montant de 6 000 \$ demandé à la séance de juin 2013 (résolution 2009-06-8503) ne sera pas suffisant pour effectuer les travaux minimum de réparation de la résidence ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire ne peut se qualifier pour un programme RénoVillage que dans 12 mois ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 3 000 \$ maximum peut s'ajouter au coût des travaux selon les soumissions présentées par les entrepreneurs, pour une subvention maximale de 9 000 \$;

CONSIDÉRANT que le montant de 3 000 \$ demandé sera retranché d'une future demande de RénoVillage en 2014 et portera la subvention maximale au montant de 7 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide discrétionnaire au président directeur général de la Société d'habitation du Québec peut être déposée pour permettre de devancer un programme RénoVillage et permettre ainsi d'augmenter la subvention pour mieux s'ajuster aux coûts réels des travaux dans des cas urgents et exceptionnels;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources doit donner son appui pour permettre à la SHQ d'accorder cette nouvelle subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
 appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources appuie la démarche de permettre de devancer l'accessibilité et accepte d'augmenter la subvention jusqu'à un montant maximal de 9 000 \$ au Programme PRU pour le dossier C-7015175.

Adoptée.

## **POSTE DE POLICE DE WOTTON**

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet.

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **2013-06-8505**

#### **RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS**

CONSIDÉRANT l'harmonisation des règlements municipaux sur l'ensemble du territoire de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT l'existence du comité de sécurité publique de la MRC des Sources constitué des sept (7) élus du territoire, de membres de la police de la Sûreté du Québec (SQ) et des représentants de la MRC ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC désirent continuer d'améliorer leur réglementation ;

CONSIDÉRANT que tout ajout ou modification à la réglementation doit être validé par le département juridique du ministère de la Sécurité publique pour connaître si l'application du règlement peut être effectuée par les membres de la SQ ;

CONSIDÉRANT l'importance de connaître les représentants de l'application d'un règlement avant son adoption par les conseils municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les municipalités acheminent au comité de sécurité publique de la MRC des Sources leurs projets de règlements ou leurs modifications de réglementation pour que ceux-ci soient transmis aux représentants de la Sûreté du Québec présents au sein de ce comité pour valider l'application de ceux-ci avant leur adoption dans les conseils municipaux ;

QUE l'acheminement de ces futurs projets ou modifications de règlements permettent la continuité de l'harmonisation de la réglementation sur le territoire de la MRC des Sources ;

QUE cette résolution soit transmise aux sept (7) municipalités du territoire de la MRC des Sources et aux représentants du comité de sécurité publique.

Adoptée.

## **ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet.

#### **2013-06-8506**

#### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2013**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mai 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mai 2013  
soit et est approuvé.

Adoptée.

**2013-06-8507**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> MAI AU 31 MAI 2013**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques du site  
d'enfouissement pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2013 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de  
la liste des comptes du site d'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général  
et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéro 201300007 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil  
pour un total de 1 523,42 \$.

Adoptée.

**LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les  
membres du conseil des étapes restantes pour officialiser la dissolution de la  
Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles (RIÉMR). Il  
mentionne que l'avis de dissolution paraîtra le 8 juin prochain dans la Gazette  
Officielle du Québec et que par la suite il faudra attendre 30 jours pour  
continuer les étapes de dissolution officielle de la RIÉMR.

De plus, Mme Dominique Ratté, chargée de projets en environnement à la  
MRC des Sources, précise qu'après vérification auprès du ministère du  
Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
(MDDEFP) et auprès du conseiller juridique de la MRC des Sources, la MRC  
des Sources n'aura pas à modifier son Plan de gestion des matières résiduelles  
(PGMR) à la suite de la dissolution de la RIÉMR.

**EAU**

**2013-06-8508**

**SUIVI PROJET D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EAU, 23 AVRIL  
2013**

CONSIDÉRANT la résolution 2013-05-8479 qui demandait au comité de gestion  
de l'eau de faire l'analyse de la demande de COPERNIC pour le projet  
préalable servant d'amorce à la réalisation de l'application d'un modèle  
d'évaluation des risques pour l'eau sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'eau a tenu une rencontre le 12  
juin 2013;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'eau a procédé à l'analyse du  
projet et le recommande favorablement aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière pour ce projet est de deux milles dollars (2 000 \$) et que ce montant peut être financé à même l'enveloppe gestion de l'eau du budget de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources appuie le projet préalable servant d'amorce à la réalisation de l'application d'un modèle d'évaluation des risques pour l'eau sur le territoire de la MRC déposé par l'organisme de bassin versant COPERNIC ;

QUE la MRC des Sources finance ce projet pour un montant de deux milles dollars (2 000 \$) et que ce montant soit pris à même l'enveloppe gestion de l'eau du budget de la MRC des Sources.

Adoptée.

**2013-06-8509**

**DÉSIGNATION REPRÉSENTANT COPERNIC**

CONSIDÉRANT la demande provenant de M. Caroll McDuff, président de l'organisme de bassin versant COPERNIC, pour que siège au sein du conseil d'administration de l'organisme un membre du conseil de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC des Sources à être présent au conseil d'administration de COPERNIC;

CONSIDÉRANT la venue des élections provinciales le 3 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources désire reporter après les élections provinciales, la désignation d'un membre de son conseil pour siéger au conseil d'administration de COPERNIC.

Adoptée.

**RÉCUPÉRATION**

Aucun sujet.

**DEMANDES DE CITOYENS**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les citoyens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande.

**MRC FINANCES**

**2013-06-8510**

**MRC DES SOURCES**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2013**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mai 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2013-06-8511**

**MRC DES SOURCES**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> MAI AU 31 MAI 2013**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2013 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201300307 à 201300422 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 424 502,53 \$.

Adoptée.

**MRC RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet.

**MRC ADMINISTRATION**

**2013-06-8512**

**CAISSE DESJARDINS MÉTAUX BLANCS – OUVERTURE DE COMPTE**

CONSIDÉRANT la résolution 2013-05-8483 par laquelle la MRC des Sources a accepté l'offre de la Caisse Desjardins des Métaux Blancs pour un emprunt par billet au montant total de 1 202 600 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources autorise la Caisse Desjardins des Métaux Blancs à ouvrir un compte portant le folio 60976 ;

QUE M. Hugues Grimard, préfet **ou** M. Pierre Therrien, préfet-suppléant **et** M. Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tous documents pour et au compte de la Municipalité régionale de comté des Sources.

Adoptée.

**2013-06-8513**

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC MUNICIPALITÉS –**

**RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES**

**MUNICIPALES (RÉCIM) – PROJETS D'INFRASTRUCTURES À VOCATION**

**MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT que le sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) permet aux municipalités du Québec de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures municipales;



CONSIDÉRANT que le programme vise également à assurer la sécurité et la santé des employés et de la collectivité, à améliorer l'offre de service et la qualité de vie des citoyens en plus de pallier la désuétude et le manque d'espace des infrastructures existantes ;

CONSIDÉRANT que les infrastructures admissibles doivent être à vocation municipale et communautaire tel que mentionnées ci-dessous:

- bureaux administratifs tels qu'hôtel de ville, préfecture et bureau d'arrondissement;
- bâtiments de sécurité publique tels que caserne de pompiers, poste de police municipale;
- garages municipaux et entrepôts;
- centres et salles communautaires.

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est propriétaire de l'immeuble 309 et que ce bâtiment serait admissible au programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources dépose une demande de soutien financier auprès du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), pour le projet de restauration et de réparation de l'immeuble 309 Chassé ;

QUE la MRC des Sources s'engage à assumer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation reliés au projet ;

QUE la chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie, Mme Dominique Ratté, soit et est autorisée à effectuer le suivi de la demande auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, soit et est autorisé à signer les documents au nom de la MRC des Sources.

Adoptée.

### **MRC IMMEUBLE**

**2013-06-8514**

### **APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS – TRAVAUX IMMEUBLE 309**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit effectuer des travaux de restauration et de réparation sur l'immeuble 309;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à s'approprier, à même les surplus accumulés, les montants nécessaires pour la réalisation des travaux sur l'immeuble 309.

Adoptée.

### **TRANSPORT COLLECTIF**

**2013-06-8515**

### **RAPPORT D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT la résolution 2013-04-8453 par laquelle le conseil a adopté le document *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural – année 2012* selon le modèle fourni par le ministère des Transports du

Québec qui démontre que la MRC des Sources a investi 15 000 \$ plus 6 504 \$ des usagers dans le transport collectif au 31 décembre 2012 pour un total de revenus de 61 504 \$ et un total de dépenses de 61 407 \$;

CONSIDÉRANT que le calcul ne tenait pas compte de la correspondance du ministère des Transports du Québec datée du 29 janvier 2013 mentionnant que le ministre était favorable à l'attribution d'une subvention de 38 154 \$ ;

CONSIDÉRANT le versement d'une somme de 38 154 \$ par le ministère des Transports du Québec qui défraie une partie des coûts engendrés par l'exploitation d'un service de transport collectif sur le territoire de la MRC des Sources pour l'année 2012 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette demande, la MRC des Sources doit produire un rapport d'exploitation des activités qui détaille la clientèle, les déplacements, le fonctionnement du service, les ententes et les contrats ainsi que le volet financier selon le modèle *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural – année 2012* fourni par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que ce rapport d'exploitation 2012 mentionne l'âge, le sexe et les municipalités d'où proviennent la clientèle, le nombre de déplacements et leurs raisons, les heures de fonctionnement du service, les ententes et contrats effectués avec Transbestos;

CONSIDÉRANT que le volet financier fait état de revenus totalisant 59 658 \$ répartis comme suit :

Usagers	6 504 \$
MRC	15 000 \$
MTQ	38 154 \$

CONSIDÉRANT que le volet financier fait état de dépenses totalisant 61 407 \$ répartis comme suit :

Administration générale	1 895 \$
Contrat	59 512 \$

CONSIDÉRANT le surplus réaffecté de 6 505 \$ en 2011 pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources adopte le document *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural – année 2012* selon le modèle fourni par le ministère des Transports du Québec qui démontre que la MRC des Sources a investi 15 000 \$ plus 6 504 \$ des usagers dans le transport collectif au 31 décembre 2012 pour un total de revenus de 59 658 \$ et un total de dépenses de 61 407 \$;

QUE ce rapport d'exploitation 2012 soit acheminé au ministère des Transports du Québec;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer le document *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural – année 2012*.

Adoptée.

**2013-036-8516**

**BUDGET 2013 ET DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la résolution 2012-11-8264 par laquelle la MRC des Sources dépose une demande de financement au ministère des Transports du Québec pour l'année 2013, conformément au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, pour une subvention de 38 900 \$, visant à couvrir une partie des frais d'organisation et d'exploitation du service de transport collectif de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la demande de financement ne tenait pas compte du revenu reçu par les usagers du transport collectif en 2012 au montant de 6 504 \$;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* : « la contribution des organismes pourra comprendre la part des usagers »;

CONSIDÉRANT que la contribution de la MRC des Sources au montant total de 14 450 \$ sera prise à même le poste budgétaire « Transport collectif » au budget 2013 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est un organisme admissible au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional; volet 1 : Transport collectif en milieu rural* du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* : « la subvention du MTQ est du double de la contribution financière de l'organisme admissible »;

CONSIDÉRANT que la contribution 2013 de la MRC des Sources se détaille comme suit :

- 14 450 \$ provenant de la MRC des Sources;
- 6 504 \$ provenant des usagers du service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources dépose une demande de financement au ministère des Transports du Québec pour l'année 2013, conformément au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional*, pour une subvention de 41 908 \$, visant à couvrir une partie des frais d'organisation et d'exploitation du service de transport collectif de la MRC des Sources;

QUE la contribution de la MRC des Sources au montant total de 14 450 \$ soit prise à même le poste budgétaire « Transport collectif » au budget 2013.

Adoptée.

#### **2013-06-8517**

#### **ÉTUDE ÉTAT SITUATION ACTUELLE ET DÉFINITION TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ MRC DES SOURCES – MANDAT GRÉ À GRÉ**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a résolu (2012-10-8207), en date du 15 octobre 2012, de mandater son directeur général et secrétaire-trésorier de procéder à un appel d'offres gré à gré et ce, selon les termes de la politique de gestion contractuelle de la MRC des Sources et que le soumissionnaire choisi soit avisé que l'obtention du contrat sera conditionnelle à la confirmation préalable de toutes les aides financières nécessaires à la réalisation de cette étude;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a résolu (2012-11-8224), en date du 28 novembre 2012, d'accepter le projet « XXXVII-2012 : Étude des besoins en transport collectif »;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière (2012-09-8168) déposée au ministère des Transports du Québec pour la réalisation d'une étude sur les besoins en transport collectif intra MRC;

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance datée du 6 mai 2013 provenant du ministère des Transports du Québec confirmant une réponse positive à notre demande de financement au volet 1 du Programme d'aide gouvernementale par l'attribution d'une subvention de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Société Gestrans reçue le 5 juin 2013 pour l'étude suivante : « *État de la situation actuelle et définition de la en*

*transport collectif et adapté – MRC des Sources » au montant de 19 731 \$ plus taxes applicables;*

CONSIDÉRANT que les objectifs spécifiques de l'offre de service reçue de la Société Gestrans sont les suivantes :

- dresser un portrait de la demande ;
- dresser l'offre de services en transport de personnes ;
- soulever les problématiques de transport et de desserte ;
- établir des constats (points forts à améliorer) et des recommandations qui mèneront à des pistes de solutions à être développées dans un mandat subséquent.

CONSIDÉRANT la section III, article 14 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat pour l'étude des besoins en transport collectif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE le conseil de la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à conclure une entente gré à gré d'une valeur maximale de 25 000 \$ pour la réalisation de l'étude de besoins en transport avec la Société Gestrans.

Adoptée.

#### **VARIA**

##### **2013-06-8518**

##### **FONDATION DU CSSS DES SOURCES – DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES, LE 26 OCTOBRE 2013**

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux des Sources à participer à l'activité bénéfice « Dégustation vins et fromages », le samedi 26 octobre 2013 au Camp musical d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les sommes recueillies par cette activité serviront à doter l'hôpital de nouveaux équipements.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources procède à l'achat de quatre (4) billets.

QUE le coût de 60 \$ par billet soit pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques 02-130-10-493 ».

Adoptée.

##### **2013-06-8519**

##### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. René Perreault propose la levée de la séance à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité.

---

Hugues Grimard  
Préfet

---

Rachid El Idrissi  
Directeur général et secrétaire-trésorier